

COMMENT APPLIQUER LE NOUVEAU BARÈME DE DROITS FIXES DANS SEDAR

Dès le 9 juin 2023, le nouveau barème de droits fixes s'appliquera à tous les dépôts dans SEDAR et dans la Base de données nationale d'inscription (BDNI). D'ici au [lancement du nouveau système de dépôt SEDAR+](#), les organisations déposantes doivent utiliser ce barème et saisir manuellement leurs droits dans SEDAR.

Instructions :

1. Reportez-vous à la [page sur les nouveaux droits relatifs au système](#) (nouvelle version disponible à partir du 9 juin) sur le site des ACVM pour déterminer les droits relatifs au système pertinents à votre type de dossier.
2. Effacez la somme par défaut dans le champ « Droits relatifs au système de SEDAR » (voir la capture d'écran ci-dessous) et saisissez le nouveau montant applicable au dépôt que vous envoyez en fonction du nouveau barème.

Charge Summary

Project #: TMP00009 Submission #: 00000001 Authorize...

Matter #: Print

Filing Type: Long Form Prospectus Cancel

Issuer/Filer or Group Name: XYZ Corp. Help

Agency	Amount	GST	QST	HST
British Columbia	0.00	0.00	0.00	0.00
Alberta (ASC)	0.00	0.00	0.00	0.00
Ontario	0.00	0.00	0.00	0.00
Quebec	0.00	0.00	0.00	0.00

SEDAR System Fees: \$ 0.00

FI #-TRANSIT #: 0003-00002

Account #: 1120310

Total Agency Fees: \$ 0.00

Total SEDAR System Fees: \$ 0.00

Total Amount Payable: \$ 0.00